



## LES TANDEMS SOLIDAIRES - OCCITANIE

Soutien aux actions d'éducation à la citoyenneté mondiale en milieu scolaire



### RÈGLEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

#### 1• PRÉSENTATION

Depuis 2013, Occitanie Coopération pilote et développe le dispositif multi-acteurs d'appui aux actions d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) en milieu scolaire baptisé Les Tandems solidaires.

En 2020, le dispositif est intégré au programme "Renforcer l'éducation à une citoyenneté internationale sur nos territoires par une approche locale des ODD" (Récital ODD) porté par la Conférence inter-régionale des Réseaux régionaux multi-acteurs (Cirrma) sur financement de l'Agence française de Développement sur la période 2020-2021.

En Occitanie, il bénéficie également du soutien de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée et du Département de l'Aude.

Les Tandems solidaires donnent l'occasion aux élèves de participer à un projet relatif à la coopération ou la solidarité internationale et/ou aux Objectifs de développement durable fixés à l'Agenda 2030 des Nations Unies. Les élèves concernés sont des élèves de maternelle, primaire, collège ou lycée.

Chaque projet doit se dérouler sur l'année scolaire ; il est co-construit et encadré par un binôme formé d'une équipe pédagogique rattachée à un établissement scolaire éligible (cf. page suivante § Constitution des Tandems) et d'une association régionale œuvrant dans ces domaines.

Chaque projet peut bénéficier :

- de l'appui technique d'Occitanie Coopération tout au long de l'année : appui au dépôt du projet, formation et échanges de pratiques, suivi et valorisation des projets,
- d'un soutien financier.



## Objectifs des Tandems solidaires

- Contribuer à l'ouverture au monde et susciter l'engagement des jeunes en référence à l'Agenda 2030,
- renforcer les initiatives des acteurs de la région Occitanie engagés en faveur des ODD,
- renforcer la capacité des acteurs de la région Occitanie à organiser la sensibilisation et la mobilisation des jeunes sur les enjeux d'un monde plus solidaire et plus durable,
- amplifier l'impact et l'efficacité des initiatives d'éducation à la citoyenneté mondiale sur le territoire d'Occitanie dans une logique multi-acteurs,
- valoriser les projets et acteurs d'éducation à la citoyenneté mondiale.

### Contexte Covid19

La pandémie du Covid-19 est venue bouleverser l'organisation des établissements scolaires et la capacité des équipes à assurer une continuité pédagogique auprès de leurs élèves. Plus largement, la situation sanitaire mondiale a eu d'importantes conséquences sur l'ensemble des ODD, nous rappelant leur caractère insécable.

Consciente de l'inévitable impact que cette crise et ses conséquences peuvent avoir sur les modalités de déroulement des enseignements dans les écoles à la rentrée scolaire 2020-2021, l'équipe d'Occitanie Coopération saura faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pour appuyer et soutenir vos projets Tandems solidaires afin qu'ils puissent s'adapter, en conséquence, au contexte de rentrée (adaptation des contenus pédagogiques, modalités d'interventions, etc.).

## 2• CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le dispositif Tandems solidaires est destiné :

- aux associations ayant leur siège social en Occitanie
- aux délégations d'associations nationales ayant une antenne locale avec un statut juridique en Occitanie

Les associations candidates doivent nécessairement être référencées sur l'[Annuaire régional](http://www.oc-cooperation.org) d'Occitanie Coopération ([www.oc-cooperation.org](http://www.oc-cooperation.org)).

## Constitution des Tandems

Au dépôt de candidature, chaque association candidate doit avoir identifiée le partenaire (établissement scolaire éligible) qui formera avec elle le Tandem solidaire. Les associations



intéressées mais n'ayant pas identifié de partenaire peuvent contacter l'équipe d'Occitanie Coopération, en amont du dépôt. De même, les établissements scolaires souhaitant mener un projet Tandems solidaires peuvent nous contacter pour une mise en lien en ayant complété le dossier "Recherche de partenaire". L'établissement scolaire public ou privé est obligatoirement basé en Occitanie.

Les établissements scolaires éligibles sont les suivants :

- écoles maternelles et primaires,
- collèges,
- établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea),
- lycées d'enseignement général, technologique, ou professionnel,
- centres de formation d'apprentis (CFA),
- établissements agricoles publics : lycées d'enseignement général et technologique agricole (Legta), lycées professionnels agricoles (LPA) et centres de formations d'apprentis (CFA) ou centres de formations professionnelles et de promotion agricoles (CFPPA)
- établissements d'enseignement agricole privés : réseau CNEAP
- centres scolaires hospitaliers,
- instituts médico-éducatif (IME),
- Maisons familiales et rurales (MFR)
- Union nationale rurale d'éducation et de promotion (Unrep)

### 3• CADRE D'INTERVENTION

Un accord de partenariat entre l'association et l'établissement est établi.

Les associations et les établissements scolaires désignent au sein de leurs équipes respectives une personne référente pour le projet.

Le projet doit concerner un même groupe d'élèves pour assurer leur participation à chacune des étapes du projet.

Le cadre d'intervention choisi est à co-construire par les enseignants et personnels éducatifs afin de s'adapter au cadre pédagogique qui leur paraît le plus pertinent.

Parmi ces cadres on peut citer :

- les enseignements disciplinaires,
- les projets interdisciplinaires,
- les dispositifs : Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire), UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), et Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté)



- les conseils d'élèves (délégués de classe, CVC, CVL, éco-délégués, etc.)
- les associations d'élèves (MDL, Club solidarité, Junior association, Club UNESCO, etc.)
- le cadre périscolaire entendu comme : le temps immédiatement avant ou après l'école, c'est-à-dire : la période d'accueil avant la classe, le temps de la restauration à l'école, après la classe, les études surveillées, l'accompagnement scolaire, les activités culturelles ou sportives, le mercredi après-midi.

### Caractéristiques des projets

Les associations peuvent déposer **un maximum de trois projets** Tandems solidaires par année scolaire.

Les projets proposés :

- se déroulent sur le territoire Occitanie,
- touchent un public scolaire de la maternelle au lycée,
- sont co-construits avec les enseignants ou référents éducatifs de l'établissement scolaire et s'insèrent dans leur programme,
- sont mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2020-2021.
  - La durée du projet inclut le temps de préparation des interventions, la réalisation des activités en classe, le temps de restitution du projet au sein de l'établissement, et le temps d'évaluation.
  - La participation aux différents temps d'échanges et de formation initiés par Occitanie Coopération ainsi que le suivi technique et financier du projet sont également à prendre en compte,
- intègrent au minimum 3 interventions de l'association au cours de l'année scolaire, réalisées auprès d'un même groupe d'élèves, et s'inscrivent dans une logique de processus éducatif et non de sensibilisation ponctuelle.
- abordent au moins un des [17 Objectifs de développement durable](#) : votés par les Nations Unies en 2015, ces objectifs offrent une grille de lecture particulièrement adaptée aux Tandems solidaires, puisqu'ils mettent en avant l'interdépendance des enjeux et des territoires, ainsi que la nécessité d'agir à toutes les échelles pour préserver la planète, les peuples et la paix à horizon 2030.
- idéalement prévoient une restitution du projet en fin d'année, ouverte vers d'autres publics (ensemble de l'établissement, parents d'élèves, etc).

Les projets sont examinés et sélectionnés au regard des **critères suivants** :

- ils véhiculent une vision positive et non misérabiliste de la coopération et/ou de la solidarité internationale. **Attention** : les collectes ou appels aux dons ne doivent pas être le but principal des projets éducatifs ;



- ils favorisent la prise de conscience des interdépendances entre le local et l'international ;
- ils amènent les élèves à réfléchir sur la dimension internationale de la citoyenneté et sa nécessaire ouverture sur le monde ; exemple : un projet sur la préservation des forêts des Pyrénées ne sera pas recevable, mais un projet traitant de la préservation des forêts des Pyrénées en relation avec la préservation de la forêt amazonienne sera recevable ;
- ils favorisent l'esprit critique ; suscitent l'engagement vers une citoyenneté active et informée ;
- ils permettent aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages en favorisant l'utilisation d'outils et des activités participatives ;
- ils comprennent une démarche d'évaluation du projet - Mesure des changements observés auprès des élèves/compétences développées.

Ne sont pas éligibles :

- les projets dont la finalité principale est une **collecte et/ou un appel aux dons** pour soutenir une action de terrain de l'association,
- les projets éducatifs **focalisés uniquement sur une problématique locale**, sans lien avec l'international,
- les **projets de chantiers de jeunes à l'international**, qui disposent d'autres dispositifs de financements spécifiques. Un projet Tandem solidaire peut néanmoins être positionné en amont ou en aval d'un projet de mobilité internationale.

### Exemples de thématiques de projets

agriculture et alimentation durable

égalité filles/garçons

accès à l'eau

interculturalité et discriminations

accès à l'éducation

migrations

accès aux soins, santé

promotion de la paix et des droits humains

citoyenneté mondiale à travers le sport

commerce équitable

### Engagements des candidats sélectionnés

Les associations sélectionnées s'engagent à

- se référencer dans l'[annuaire régional](#) d'Occitanie Coopération
- fournir les éléments de bilans détaillés du projet Tandem solidaire
- participer aux actions collectives : réunions d'échange, formations, événement annuel ou webinaires d'information.



- tenir Occitanie Coopération informée des difficultés rencontrées ou changements techniques et/ou financiers apportés au cours de la réalisation de leurs projets.

Les associations et leurs partenaires s'engagent à apposer le logo des Tandems solidaires dans tous les documents faisant référence à leur participation aux Tandems solidaires.

#### 4• L'APPUI AUX PROJETS

##### Accompagnement technique

Un appui technique est proposé, visant à soutenir la qualité et la réussite des projets ; il comprend :

- des conseils au moment du dépôt de projet : propositions de ressources pédagogiques, relecture du dossier, cohérence avec les critères d'éligibilité, appui budget,
- la mise en relation entre les établissements et les associations ou avec d'autres partenaires,
- formation "Monter un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale en milieu scolaire", gratuite, ouverte aux enseignants ou équipes éducatives et aux associations impliquées ou intéressées par un projet Tandems solidaires
- organisation de temps d'échanges de pratiques,
- valorisation des projets.

##### Les Tandems solidaires mis en œuvre dans le territoire de l'Aude

Le [Département de l'Aude](#) qui co-finance les projets Tandems solidaires, accueille chaque année, grâce au soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, une équipe de volontaires de service civique audois et/ou originaires de ses territoires de coopération : Burkina Faso et Tunisie.

Ces volontaires ont mission d'accompagner les candidats aux Tandems solidaires dans l'élaboration de leur dossier ; ils sont également impliqués dans l'animation auprès des scolaires et de l'organisation d'un temps de présentation du bilan des Tandems solidaires réalisés dans l'Aude au cours de l'année.

##### Soutien financier

Le soutien financier octroyé aux Tandems solidaires varie de **500 € à 5000 €** par projet.

Une même association ne peut pas bénéficier de plus de 5000 € par an<sup>1</sup>

Le soutien financier représente au maximum 70% du budget total du projet (contributions valorisées comprises).

<sup>1</sup> Les associations bénéficiaires d'un soutien pour l'année scolaire 2019-2020 et qui sollicitent un montant supérieur à 5000 € sur les deux années scolaires du projet Récital ODD (2019-2020 et 2020-2021), devront remplir un formulaire pour "avis de non-objection" que l'équipe d'Occitanie Coopération transmettra à l'AFD.



Un cofinancement de 30% est demandé au porteur de projet et peut être pour tout ou partie :

- un apport en financement d'une autre institution ou structure à l'exception de l'Agence française de Développement et/ou du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- la valorisation de mise à disposition de personnel, de locaux, de matériel ou fournitures (cf. [Budget mode d'emploi](#))

La réception du récépissé de dépôt de la demande ne garantit pas l'obtention de la contribution financière ; les frais engagés entre le dépôt de la demande et la notification de non-attribution, le cas échéant, ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

### Éligibilité des dépenses

Les dépenses peuvent être engagées dès réception du récépissé de dépôt de la demande de soutien et **avant le 5 juillet 2021** (dates des pièces justificatives faisant foi).

Sont éligibles :

- les coûts spécifiques à la réalisation du projet (achat de matériel pédagogique, conception et impression de supports...),
- les dépenses de personnels salariés et de volontaires (tout type de contrats) de l'association au prorata du temps passé sur le projet Tandem solidaire,
- les frais de déplacement en région Occitanie (à titre exceptionnel en France), de restauration et d'hébergement, des intervenants et/ou des élèves dans le cadre du projet,
- les frais de fonctionnement ou frais administratifs de l'association dans la limite de 10% du budget total du projet,
- les prestations de services confiées à des intervenant.es extérieur.es,
- les frais liés à la réalisation d'une production ou d'une action concrète de solidarité à l'initiative des élèves
- la location de salle et de matériel,
- les déplacements des membres de l'association et des référents partenaires pour se rendre aux temps de formation et d'échanges collectifs Tandems solidaires organisés par Occitanie Coopération,
- les contributions valorisées dans une limite de 30% maximum du montant total des charges et ressources prévisionnelles ; les contributions en valorisation doivent être inscrites dans la rubrique dédiée du budget et l'association doit être en mesure de les justifier en fin de projet (des justificatifs types seront mis à disposition).

Ne sont pas éligibles :

- les dépenses directement affectées à un projet situé à l'international, envoi de fournitures et acheminement de matériel à l'international.



La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'appui financier sollicité. Occitanie Coopération conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses valeurs d'ECM, la qualité des informations transmises dans le dossier, la disponibilité des crédits et le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire. L'appui financier ne peut être considéré comme acquis qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution validée par le comité de pilotage du dispositif.

## 5• CALENDRIER 2020-21

Les porteurs de projets doivent déposer un dossier de demande de soutien financier aux dates suivantes (2 sessions) :

- **du 22 juin au 15 octobre 2020** : validation des projets en novembre
- **du 16 octobre au 7 décembre 2020** : validation des projets en janvier

15 juin 2020	lancement de l'appel à candidatures
septembre	réunion d'information sur le dispositif Tandems solidaires formation au montage budgétaire du projet
<b>15 octobre</b>	date limite de dépôt des dossiers première session
novembre	notification aux porteurs de projets sélectionnés
<b>7 décembre</b>	date limite de dépôt des dossiers seconde session
décembre	atelier méthodologique pour les nouveaux porteurs de projets (obligatoire)
janvier 2021	notification aux porteurs de projets sélectionnés (session de novembre)
mars	atelier d'échanges à mi-parcours
10 juillet	date limite de retour des bilans

## 6• MODALITÉS DE DÉPÔT ET D'INSTRUCTION

Le dossier complet doit être envoyé à [achevalier@occitanie-cooperation.org](mailto:achevalier@occitanie-cooperation.org), aux dates de l'une ou l'autre des sessions programmées. Un accusé de réception est transmis en retour.

### Composition du dossier

#### documents à compléter

- [dossier de candidature Tandems solidaires](#)
- [budget prévisionnel du projet](#)

#### documents à fournir







- convention de partenariat convenu avec l'établissement scolaire et signée par les parties prenantes (cf. modèle [convention de partenariat](#))
- copie du récépissé de déclaration de votre association en préfecture
- copie de la déclaration au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE)
- copie du relevé d'identité bancaire
- copie d'attestation d'assurance responsabilité civile
- liste des membres du Conseil d'administration et des membres du Bureau de votre association
- budget annuel du dernier exercice clos

### Modalités d'instruction des dossiers

La pré-instruction des dossiers (contrôle d'éligibilité, avis consultatif) est assurée par l'équipe technique d'Occitanie Coopération.

Les dossiers sont soumis à la validation du Comité de pilotage Education à la citoyenneté mondiale réunissant les représentants des institutions suivantes :

- Région Occitanie - Pyrénées/Méditerranée,
- Région académique Occitanie : Académie de Toulouse et Académie de Montpellier,
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie (Draaf),
- Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS),
- Département de l'Aude,
- Conseil national de l'Enseignement agricole privé (Cneap),
- Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire Occitanie (Crajep),
- Occitanie Coopération (membres du Conseil d'administration).

Un courrier électronique notifiant la décision du Comité de pilotage sera adressé à chaque association candidate.

### Versement du soutien financier

Le versement de la contribution financière fait l'objet d'une convention. À sa signature, l'association reçoit 60% du montant total accordé.

Le solde est versé à réception des éléments de bilans technique et financier co-écrits par le Tandem solidaire (association porteuse du projet et établissement scolaire partenaire) :

- bilan technique du projet,
- budget réalisé,
- facture du montant de la contribution d'Occitanie Coopération, précisant l'objet des dépenses (y compris les contributions valorisées).



Ces documents doivent être transmis au terme du projet, au plus tard **le 10 juillet 2021**.

Dans le cas où la contribution financière initialement versée (en premier acompte) est supérieure au montant des dépenses effectivement réalisées, le remboursement de la différence est exigé.

**Contact :** Audrey Chevalier, Éducation à la citoyenneté mondiale - Tandems Solidaires

Tél : 06 66 50 32 14 - [achevalier@oc-cooperation.org](mailto:achevalier@oc-cooperation.org)

## Annexes

Annexe 1 - Exemples de projets validés pour l'année scolaire 2019-2020



## ANNEXE 1

### Exemples de projets validés pour l'année scolaire 2019-2020

#### Tandem solidaire : ASSOCIATION SOL + LYCÉE AGRICOLE D'ALBI

**Thématique** : agro-écologie et développement durable.

**Sujet** : sensibilisation de 31 élèves de 1ère S et de Terminale Pro sur les enjeux du métier de paysan et la dimension internationale des problématiques agricoles.

#### Contenu

##### séance 1 • Présentation du contexte et des thématiques

Visionnage de films sur le projet de Sol : les bio-fermes internationales (Inde, Sénégal, France) suivi de questions/débats sur les problématiques qui touchent le monde agricole : disparition des petites fermes en France et dans le monde, répercussion mondiale de notre consommation, conséquences du changement climatique.

Présentation des solutions mises en place par Sol : préservation des semences paysannes par la création de cases de semences au Sénégal et d'un conservatoire pédagogique.

Au terme de la séance : restitution par groupes d'élèves à partir d'un élément marquant.

##### séance 2 • Mise en situation

Présentation et animation du jeu éducatif et collaboratif Eco'Landi sur la création de jardin potager en agroécologie en contexte sénégalais et indien ; à chaque étape du jeu, des questions sont posées aux élèves pour permettre l'appropriation des connaissances relatives au jardinage agro-écologique.

Au terme de la séance : bilan des élèves sur leur ressenti.

##### séance 3 • Transmission

Animation du jeu par les élèves lors de la Journée de la Biodiversité, organisée au sein du Lycée. Organisation d'un stand présentant des photos des bio-fermes au Sénégal et exposition de légumes locaux sénégalais.

**Les +** : élèves acteurs du projet, animation participative, des ressources pédagogiques interactives, valorisation du projet auprès d'autres élèves

#### Tandem solidaire : LA CIMADE + LYCÉE AGRICOLE DE PÉZENAS

**Thématique** : réfugiés /migrations.

**Sujet** : Déconstruction des préjugés, ouverture à l'autre - 18 élèves de 3ème.

séance 1 : sensibilisation autour de la question des réfugiés et migrations par La Cimade, visionnage d'un film sur les représentations et préjugés.

séance 2 : visite d'un Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile, premier atelier cuisine.

séance 3 : atelier cuisine avec les résidents du Lycée, fiches recettes écrites par les élèves.

séance 4 : goûter organisé au sein de l'établissement et co-réalisé par les résidents du Cada et les élèves. Présentation d'aliments africains



séance 5 : création d'un livret de recettes du monde.

**Les +** : rencontre d'un public d'origine étrangère, liens noués avec les demandeurs d'asile, meilleure compréhension de leur parcours et des conditions d'accueil en France, activités réalisées collectivement.

### **Tandem solidaire : LOS CHICOS DE CUSCO + LYCÉE LA TRINITÉ, BÉZIERS**

**Thématique** : interculturalité, accès à l'éducation

**Sujet** : permettre aux lycéens et aux écoliers d'appréhender d'autres réalités que la leur et de vivre une expérience d'interculturalité ; susciter la réflexion des lycéens autour de la problématique des inégalités Nord-Sud et de la répartition mondiale des richesses ; sensibilisation à la solidarité internationale. Projet sur deux ans avec un voyage scolaire prévu au Pérou pendant les vacances d'automne.

**Contenu des séances** : un temps d'information sur les inégalités, les droits de l'enfant, la solidarité internationale et les voyages solidaires suivi d'un temps d'échange et de réflexion

#### **Autres activités**

Échange épistolaire entre le Lycée et une école au Pérou

Organisation d'actions initiées par les élèves pour financer le projet de mobilité (bal, vente de journaux...)

Création d'une exposition sur le voyage et d'un document "livre à deux voix"

Parrainage d'une classe à l'issue de la mobilité

**Les +**: l'échange avec les élèves péruviens, la perspective du voyage scolaire, implication des élèves dans la préparation.